



Frais de scolarité école ingénieure post-bac

Par germainst

Bonjour,

Notre fils s'est pré-inscrit l'année dernière au mois de mai (avant les résultats de parcoursup) à une école qui l'intéressait. Ayant été accepté à l'école qu'il avait choisi sur parcoursup il s'est inscrit à cette dernière.

A la rentrée nous avons clairement dit par téléphone à la première école qu'il ne viendrait pas. Mais maintenant cette première école nous réclame la totalité des frais d'inscription (8000 euros) alors qu'ils savent très bien qu'il n'est pas venu.

Quel est notre recours face à cette situation ? Nous avons appelé l'école qui a clairement dit que oui ils savaient qu'il ne viendrait pas mais comme il s'était pré-inscrit il fallait payer !

Merci d'avance de votre aide

Par kang74

Bonjour

Il faut voir ce que vous avez signé avec cette école .

J'ai du mal à comprendre ce que la pré-inscription implique pour vous (et si vous n'auriez pas du faire part de vos intentions).

Je vous conseille de prendre rendez vous auprès d'un juriste de la maison de la justice et du droit, avec votre contrat et/ou les CGV .

NB : qu'une pré-inscription implique une obligation de payer la totalité me semble curieux .